

QUELQUES REGLES DE FONCTIONNEMENT QUE JE DOIS CONNAITRE ET RESPECTER A L'ECOLE

1. Je dois écouter et respecter les consignes de sécurité qui me sont données par les adultes.
2. Je dois participer dans le calme aux exercices d'évacuation du bâtiment ou de confinement. Lorsque la sirène d'alarme retentit, je sais identifier le signal et réagir en conséquence. Je dois apprendre à me protéger et à protéger mes camarades par des gestes simples. Il est interdit de déclencher l'alarme quand ce n'est pas nécessaire.
3. Je n'ai pas le droit de courir ou de bousculer dans les couloirs ni dans les escaliers lors de mes déplacements dans le bâtiment, lorsque je change de classe pour mes cours de langue, par exemple.
4. Je n'ai pas le droit de remonter seul dans la classe
 - pendant les récréations
 - entre 12.00 et 14.00 pendant la cantine
 - le soir après 16.30 pendant la garderie
5. Si je ne fréquente ni la garderie, ni les activités organisées par les associations, je dois quitter l'école à 16.30. Les élèves qui ne sont pas inscrits à la garderie ne doivent pas se trouver dans l'enceinte de l'école (cour comprise) avant 8.20 et après 16.30.
6. Les enfants fréquentant la garderie (AFL) quittent la cour et l'enceinte de l'école avec leur accompagnateur dès qu'ils ont été récupérés.
7. Si mes parents ne sont pas là à 16.30, je dois les attendre sous le petit préau, devant l'entrée du gymnase.
8. A chaque sonnerie et après les récréations, je m'arrête de jouer et je vais me mettre en rang pour monter en classe.
9. En récréation, j'utilise les toilettes de la cour. Ces toilettes sont propres et chauffées en hiver. Je les laisse en l'état et les utilise pour ce pour quoi elles sont prévues.
10. Dans la cour, je ne vais pas dans les buissons.
11. Seul l'usage de ballons en mousse est autorisé dans la cour de récréation. Des jeux de cour sont également disponibles. Leur utilisation ainsi que celles des terrains sont soumises à une rotation par classe ou niveau qu'il convient de respecter. En cas de pluie ou de cour mouillée, les jeux de ballons et de cour sont interdits.
12. Les jeux dangereux sont interdits.
13. Si la cour est couverte de neige ou de verglas en hiver, je n'ai pas le droit de lancer des boules de neige, ni de faire des glissades.
14. Lorsqu'il pleut pendant la récréation, je n'ai pas le droit d'utiliser un parapluie. Je dois m'abriter sous les préaux.
15. Si je suis malade, je n'ai pas le droit de rester seul dans la classe pendant la récréation.
16. Si je suis blessé(e) (jambe dans le plâtre, béquilles, fauteuil roulant...), je peux utiliser l'ascenseur, mais jamais seul, toujours en présence d'un adulte. Seulement dans ce cas, j'ai le droit de passer la récréation dans la classe, sous surveillance, selon les consignes données par mon maître ou ma maîtresse.
17. Lorsqu'il fait beau et chaud, je n'ai pas le droit de jeter de l'eau sur les autres, de remplir des bouteilles, d'apporter des bombes à eau, de mettre de l'eau dans ma bouche pour la cracher. Des fontaines à eau sont disponibles sous les préaux pour me désaltérer.
18. Je dois penser à mes vêtements, ne pas les laisser dans la cour ni les oublier au crochet devant la classe.
19. Je n'amène pas de cartes à jouer à l'école, ni en restauration scolaire. Il est déconseillé d'amener d'autres jouets ou jeux à l'école. Tous les jeux amenés restent sous l'entière responsabilité de l'élève.
20. Je peux apporter un téléphone portable simple à l'école mais je n'ai pas le droit de l'utiliser pendant la journée. Mes parents ont pris soin d'activer le contrôle parental. Je ne peux l'utiliser que le soir après la classe lorsque j'ai quitté l'école. Si je dois joindre ma famille de manière urgente pendant la journée d'école, je le signale à un adulte et je pourrai, si cela se justifie, utiliser le téléphone de l'école.
21. Sauf occasion particulière autorisée par l'enseignant, je n'ai pas le droit de faire des photos à l'école. Par conséquent, je n'ai pas le droit d'utiliser des appareils permettant de photographier (smartphone, DS4, etc.).
22. Je dois éviter de venir à l'école avec des objets de valeur (bijoux, montre de valeur, etc.). L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets personnels.
23. L'usage en classe et en récréation des baladeurs (I-pod) est interdit
24. Je ne dois pas apporter d'argent, sauf si le maître ou la maîtresse me l'a demandé (pour une sortie scolaire par exemple).
25. Les chaussures type baskets équipées de roulettes sont interdites.
26. Pendant tout le temps passé à l'école, je dois utiliser un langage et un comportement corrects et respectueux vis-à-vis de mes camarades et des adultes. Le langage vulgaire et grossier est interdit. De même les gestes et paroles violents et blessants.
27. Je dois arriver à l'heure à l'école. La ponctualité est nécessaire au bon fonctionnement des classes. Elle est aussi une marque de respect des autres et des enseignant(e)s. En cas de retard, je passe systématiquement au secrétariat pour inscrire mon nom dans le cahier de retard.
28. J'ai pris connaissance de la charte de la laïcité à l'école. Une version adaptée aux enfants est disponible dans les langues des sections si besoin.

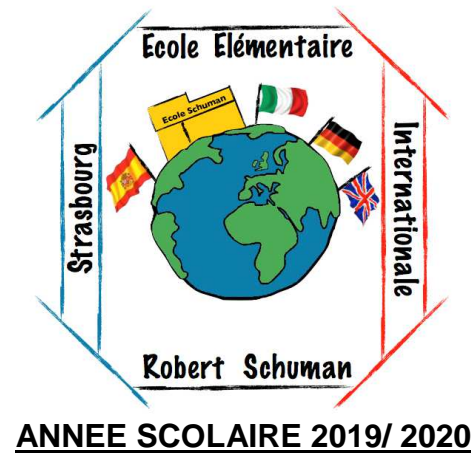
Je m'engage à appliquer ces règles durant toute cette année scolaire.

ECOLE INTERNATIONALE ROBERT SCHUMAN

Date et signature de l'élève

Date et signature des parents

**REGLEMENT INTERIEUR
DES ELEVES**



*Document revu et corrigé en conseil d'élèves en 2019-2020
à lire, à signer, à respecter...*